

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 10 mai 2021 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe à 20h30 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Réal Rodrigue Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault (absent) Siège # 5 M. Vincent Breton Siège # 3 Mme Karen Talbot Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NO 520-2021

M. Réal Rodrigue, conseiller au siège no 1 donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement portant le no 520-2021 modifiant le règlement de zonage no 373-2007.

L'objet de ce règlement a pour but de modifier certaines normes du règlement de zonage no 373-2007 principalement sur les points suivants:

- Les droits acquis;
- La construction de bâtiments accessoires;
- Les usages autorisés dans certaines zones;
- Les constructions prohibées.

Le projet de règlement sera déposé à une séance ultérieure

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 13 mai 2021